



Préfecture du Département
d'Indre-et-Loire



Direction Générale Adjointe
Chargée de la Solidarité entre les Personnes
Direction des Personnes Handicapées

Avenant n° 1

à l'ARRETE du 13 avril 2010
fixant la composition de la Commission des Droits
et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
(CDAPH) d'Indre-et-Loire

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

La Présidente du Conseil Général d'Indre-et-Loire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 241-5 à L 245-11 et R 241-24,

Vu les nouvelles désignations par la Présidente du Conseil général des représentants du Département en date du 29 avril 2011,

Vu les propositions de modifications des organismes membres,

ARRETEMENT

Article 1^{er} – Les représentants du Conseil général sont les suivants :

a) représentants du Département

Titulaires : - Mme Marie-Dominique BOISSEAU
- M. Dominique LACHAUD
- M. Jacky CHARBONNIER
- Mme Nadège ARNAULT

Suppléants : - M. Stéphane CORBIN
- Mme Isabelle AIME
- Mme Marie-Christine CHANY
- Docteur Françoise CHENE
- Mme Patricia GAROT
- Mme Geneviève GIRARD
- Docteur Corinne GOUTHIERE
- Mme Laure GERARD
- Mme Nadine JEHL
- Mme Maryline JOURDANT
- Mme Frédérique THEVENOT

Article 2 – Les modifications apportées aux autres représentations sont les suivantes :

d) représentants des organisations syndicales

Titulaire : CGPME :
- M. Christian BRAULT remplace Mme Karine EUSTACHE

f) représentants des personnes handicapées et de leurs familles proposées par des associations représentatives

Titulaires : Association ADAPEI :
- M. Michel LESTREZ remplace M. Lucien CYPRIEN

Suppléants :
Association ADAPEI :
- M. Bruno BAYART remplace M. Jean NICOLAS
- Mme Véronique THAREAU remplace M. Roger WEYL

Association APF :
- Mme Florence BIARE remplace Mme Caroline GALLE

h) représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées

Titulaires : - Mme Françoise BAUDRY, Association « ADMR » remplace Mme Nicole SINCHOLLE (ASSAD Touraine)

Suppléants : - Mme Laurence CHALOM, Association « ASSAD Touraine » remplace M. Jean-Luc GIRET (ADMR)

Article 2 : Les membres mentionnés au paragraphe a), d) et f) ont voix délibérative. Les représentants mentionnés au paragraphe h) ont une voix consultative.

Article 3 : Ces nouveaux membres sont nommés jusqu'au 13 avril 2014, date de renouvellement de l'ensemble des membres de la CDA.

Article 4 : Il peut être mis fin aux fonctions d'un membre, titulaire ou suppléant, à la demande de la collectivité ou de l'organisme qui l'a présenté. Dans cette hypothèse, la collectivité ou l'organisme concerné propose le nom d'un autre membre, titulaire ou suppléant, nommé dans les mêmes conditions, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Indre-et-Loire, Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil général d'Indre-et-Loire, Madame la Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres et qui sera publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture et dans le recueil des actes administratifs du département.

Le Préfet d'Indre-et-Loire

Joël FLY

Tours, le 15 JUIN 2011
La Présidente du Conseil Général,

Marisol TOURAINE